

DEPARTEMENT  
DU VAL DE MARNE

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres  
Composant le Conseil  
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance  
ou représentés : 9

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE MAISONS-ALFORT**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil  
D'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 28 mars 2023, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Etaient présents :**

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,  
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,  
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées,  
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,  
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,  
Monsieur BONAITI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**Absente représentée :**

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 4 avril 2023.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00 après appel nominal.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**  
**Délibération du mardi 4 avril 2023**

**LE CONSEIL,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-3,  
VU la délibération du Conseil d'Administration du 8 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023,  
VU le Budget Primitif pour l'exercice 2023 présenté par Madame Marie-Laurence BEYO, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,

**DÉLIBÈRE,**

**VOTE** le Budget Primitif de l'exercice 2023, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>676 437,20 €</b>	<b>750,00 €</b>
Recettes de l'exercice	587 800,00 €	0,01 €
Résultat reporté	88 637,20 €	749,99 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>676 437,20 €</b>	<b>750,00 €</b>

Par nature, chapitre par chapitre, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	487 020,00 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	80,00 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	189 337,20 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 70 : Produits et prestations de service	265 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 74 : Dotations, participations	310 300,00 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	12 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté (annexe)	88 637,20 €	Approuvé à l'unanimité

**Section d'Investissement**

Chapitre 016 : Emprunt et dettes assimilées		
Article 165 : Dépôts et cautionnement	750,00 €	Approuvé à l'unanimité

Et ont signé les Membres Présents,  
Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire,  
La Maire Adjointe,  
Vice-Présidente Ordonnatrice du  
Centre Communal d'Action Sociale



Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2023 04 04 05  
Votée par :

9 Voix pour,  
0 Voix contre,  
0 Abstention(s),  
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour  
Contrôle de Légalité le 11/04/2023

Affichée le 12/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
094-269400248-20230404-2023040405-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023